



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Pologne

Question écrite n° 10948

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué au commerce extérieur sur la difficile percée des entrepreneurs et investissements français sur le marché polonais. En effet, il apparaîtrait que la France serait largement distancée par l'Allemagne, entre autres, en terme d'image, de part de marché, d'import-export et d'investissements en Pologne. Cette situation, si elle se confirmait, serait particulièrement regrettable, sachant que la Pologne est la première économie des pays d'Europe orientale, et que ses perspectives de croissance sont des plus intéressantes. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier, de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin d'asseoir la présence commerciale et financière de la France en Pologne, et de lui préciser s'il entend mener une politique incitative à destination des PME et PMI françaises dans le but de les encourager à s'intéresser et à investir ce marché.

Texte de la réponse

Sur le plan commercial, les relations bilatérales franco-polonaises sont satisfaisantes. En valeur, les échanges franco-polonais ont été multipliés par plus de sept depuis le début de la période de transition et ont pratiquement doublé depuis 1997. La Pologne est aujourd'hui le 9^e excédent commercial de la France (1,32 milliard d'euros en 2002), notre premier partenaire dans la zone des pays d'Europe centrale et orientale-Communauté des Etats indépendants (12^e client et 23^e fournisseur) et notre 3^e débouché hors Union européenne et hors énergie derrière les Etats-Unis et le Japon. Marché de près de 40 millions d'habitants, dont le produit intérieur brut par habitant a plus que doublé depuis 1992, le pays offre de très importantes perspectives pour nos exportateurs, malgré un contexte fortement concurrentiel. Plus de 9 000 entreprises françaises, dont 83 % de PME/PMI, y exportent et nos entreprises continuent d'y gagner des parts de marché. Hors produits pétroliers et gaziers, la France est en effet le troisième fournisseur de la Pologne avec une part de marché de 7,7 %, derrière l'Allemagne et l'Italie. Produits énergétiques compris, la France apparaît au quatrième rang des fournisseurs de la Pologne avec une part de marché de 7 % (contre 6,8 % en 2001 et 6,4 % en 2000), derrière la Russie. Parallèlement, la France se classe au 2^e rang des clients de la Pologne et absorbe 6 % de ses exportations (derrière l'Allemagne et devant l'Italie). Au total, la France représente un partenaire commercial de premier rang pour la Pologne dont le marché est devenu incontournable pour nos entreprises. L'Allemagne, qui bénéficie d'un avantage évident de proximité, reste toutefois son premier partenaire commercial. Même si elle fournit 24 % des importations et absorbe 33 % des exportations polonaises, l'Allemagne enregistre un léger déficit commercial avec le pays (93 millions d'euros sur le premier semestre 2002). L'adhésion de la Pologne à l'Union européenne va renforcer cette dynamique, d'une part, en améliorant l'environnement des affaires en conformité avec les règles du marché unique et, d'autre part, en permettant le financement de projets soutenus par les institutions financières (BERD, Banque européenne d'investissement) ou communautaires (politique agricole commune, politique régionale notamment). S'agissant des investissements et dans un contexte moins favorable du fait du ralentissement du programme de privatisation et d'une croissance encore faible (la croissance devrait avoisiner 1,3 % en 2002), notre présence s'est considérablement renforcée au cours des dernières années via : la réalisation de quelques très importantes opérations de privatisation (France Télécom / TPSA, Vivendi Elektrim,

Accor / Orbis, Pernod-Ricard / Agros...) ; le renforcement de la présence d'entreprises industrielles par croissance externe ou augmentation de capacités (Lafarge, Saint-Gobain, Air Liquide, Lesaffre, Danone, Schneider...), la poursuite du développement de la grande distribution généraliste (Géant Casino, Carrefour, Auchan, Leclerc...) ou spécialisée (M. Bricolage, Leroy Merlin, Castorama, etc.) ; l'importante percée des petites et moyennes entreprises, notamment sous forme de joint-ventures. Au total, la France occupe, depuis l'année 2000, le 1er rang des investisseurs étrangers en Pologne, avec environ 700 entreprises implantées (soit de l'ordre de 150 000 emplois directs) et 12,5 milliards d'euros investis. Elle se place loin devant l'Allemagne (7,4 milliards d'euros investis) et les Etats-Unis (7,9 milliards d'euros USD). Pour autant, notre présence économique peut encore être confortée, notamment en mobilisant davantage les petites et moyennes entreprises françaises. A ce titre, la relance d'un protocole bilatéral de partenariat industriel doté de 15,2 millions d'euros, conclu en 1999 mais gelé depuis lors du fait de la partie polonaise, est en cours : le ministre délégué au commerce extérieur l'a relancé lors de son déplacement en Pologne, en septembre 2002, avec le ministre des finances, M. Kolodko. Cet instrument, qui vise à favoriser le développement de petites et moyennes entreprises franco-polonaises, devrait constituer un outil efficace pour le renforcement de la présence de nos PME/PMI en Pologne. Les protocoles antérieurs - portant sur la période comprise entre 1989 et 1999 - avaient pour leur part permis l'implantation de près de 70 entreprises françaises en Pologne.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10948

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 438

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2936